

Des pêcheurs très en colère

Par Julien Lambert

RÉGION | POLLUTION DU BOIRON

L'inventaire des dommages lié à la pollution du Boiron est connu mais les causes restent tenues secrètes, du moins officiellement. Les pêcheurs, eux, demandent à savoir.

Un mois après la pollution du Boiron, le mystère – pour le moins la version officielle – demeure. Si l'identité du responsable est connue des autorités et de certains gardes-pêche, elle reste pour l'heure un grand point d'interrogation pour les pêcheurs du Boiron. «On ne sait rien du tout, s'agace Ronald Lebet, l'homme qui avait découvert il y a un peu plus d'un mois la pollution. On devrait avoir le nom du bonhomme, savoir de quel produit il s'agit et si c'était



fait consciemment. C'est toujours la même chose lorsqu'il y a une pollution, on ne nous dit rien. Ça commence à bien faire!»

Le grand silence

Que ce soit du côté du garde-pêche, du président de la Société Vaudoise des Pêcheurs en rivières (SVPR) ou de la procureure en charge de l'affaire, c'est le silence qui prédomine. Contactée à plu-

sieurs reprises, la représentante de la justice en charge du dossier n'a cependant jamais pris soin de répondre à nos demandes. Quant aux circonstances, celles-ci sont connues mais expliquées du bout des lèvres de peur de trop en dire. «Tout ce que je peux préciser, c'est que c'est de la négligence plus qu'un accident, lâche le garde-pêche Philippe Tavel. Il y avait une volonté de se débarrasser de



Jean-Pierre von Kaenel et ses collègues pêcheurs veulent des explications sur la pollution. AH

Un bien triste bilan

Le recensement réalisé dans les semaines qui ont suivi la pollution du Boiron a livré ses résultats. 12 000 truites sont mortes, soit deux tiers de la population qui s'y trouvait au moins de juin. Les autres espèces n'ont pas été épargnées. Pour les chabots, chevannes et vairons, les pertes sont également de plusieurs milliers de poissons. Le produit incriminé a provoqué une perte d'oxygène fatale aux poissons le croissant dans l'eau.

produits sans se rendre compte des conséquences.» Le président de la SVPR Ernest Regard se refuse lui aussi à dévoiler quoi que ce soit. «C'est l'Etat qui doit agir, nous sommes passifs et ne pouvons que constater les dégâts.»

Si l'on peut comprendre le souhait des pêcheurs de connaître l'identité du responsable, celle-ci n'est pas d'intérêt public et doit être protégée. En revanche, le refus de communiquer sur les circonstances et sur la nature des produits incriminés ne manque pas d'alimenter les conversations des bords de rivière... I

Une petite frayeur

MORGES

Une fuite de gaz à la rue du Sablon a mobilisé les pompiers pendant 2 heures.

Mardi dernier, les Morgiens ont pu entendre résonner les sirènes des pompiers à la rue du Sablon. La cause? Une fuite de gaz: «Nous sommes intervenus à 18 h 06 lorsqu'un passant a senti une odeur

suspecte sur place», explique le major Eric Henry. Selon lui, l'incident s'est produit alors qu'une voiture parquée sur la zone des Charpentiers-Nord a arraché une conduite de gaz. En deux heures, les pompiers ont sécurisé la zone en rebouchant la conduite. Bien qu'en plein air le danger ne soit pas très important, les pompiers ont dû intervenir rapidement: «Dans l'atmosphère le gaz ne présente pas de grands risques d'explosion. Il fallait surtout faire attention à ce que celui-ci ne s'échappe pas ailleurs.» V.G.

Des préfets à remettre en valeur

RÉGION

Le découpage des districts laisse la Cour des comptes sur sa faim.

La Cour des comptes du canton de Vaud a tiré un premier bilan de la réforme DecTer (nouveau découpage territorial vaudois) dans un audit rendu public la semaine dernière. Dans un rapport com-

plet la Cour des comptes revient sur tous les aspects devant être mis en place définitivement d'ici au 30 juin 2012.

A ce sujet, la Cour des comptes et le Conseil d'Etat restent en désaccord sur trois points. Le premier concerne une recommandation portant sur un niveau d'organisation territoriale qu'elle verrait plus efficace en quatre régions, proposition que le Conseil d'Etat a rejeté en bloc, ne jugeant pas opportun de relancer ce sujet qui avait divisé à l'époque. Idem

quant à la recommandation portant sur le renforcement du rôle des préfets dans les organismes régionaux, lesquels, selon la Cour, passent trop de temps à s'occuper de leurs charges administratives plutôt que d'arpenter leur district. Ce n'est pas eux qui diront le contraire... Enfin, la Cour des comptes désire également que le Conseil d'Etat soit plus actif dans le pilotage de l'achèvement du DecTec. Un reproche que le gouvernement du canton a jugé «excessif». V.G.

Saboteurs du BAM arrêtés pour des pommes!

RÉGION

La Police cantonale a mis la main sur les auteurs qui avaient déposé des objets sur les voies. Les dégâts sont estimés à 350 000 francs.

Mieux vaut manger des pommes que les lancer sur des gendarmes! Victimes d'un jet de ces fruits sur leur véhicule lors d'un contrôle de circulation, les policiers ont en effet interpellé deux individus, le 22 octobre dernier, pincés pour le plus ridicule de leurs délits. Il a en effet été établi que l'un d'eux figurait parmi les auteurs des actes de vandalisme survenus sur les deux lignes ferroviaires des CFF et du BAM, semant l'inquiétude parmi les usagers.

Des mois durant, une bande de jeunes délinquants s'était livrée à des actes de malveillance dans la



Les vandales ont causé quelque 350 000 francs de dégâts! Maeder

région de la Côte et de la Vallée de Joux. Cela allait de jets de pommes sur des automobiles depuis des ponts autoroutiers à des actes de sabotage sur des lignes ferroviaires. Des troncs d'arbres, des plaques métalliques, des moellons ou balles de foin: c'est ce qu'avaient déposé ces saboteurs sur les voies du BAM l'été dernier. L'entier des dégâts provoqués par ces vandales avait alors été estimé à environ 350 000 francs. Sans

compter que ces délits avaient potentiellement mis en danger la vie des usagers de la ligne!

Malfrats régionaux

A plus de vingt reprises, ils avaient aussi entravé la circulation des trains CFF, dans les secteurs de Morges, Saint-Prex, Allaman, Etoy et Lonay. Mais qui se cache donc derrière ces jeunes «malfrats»? «La bande agissait dans des compositions variables, mais elle

comprenait notamment deux hommes d'origine suisse et un individu d'origine italienne, âgés de 20 à 25 ans. Tous domiciliés dans la région, ils ont été arrêtés samedi dernier», précise le porte-parole de la gendarmerie Jean-Christophe Sauterel.

Incendies gratuits

Les enquêteurs ont de plus établi que le principal auteur, âgé de 25 ans, et ses acolytes ont aussi commis plusieurs délits dans les secteurs de la Côte et de la Vallée de Joux. «Ils ont notamment mis le feu volontairement à divers cabanons et à d'autres objets, incendié une machine de chantier et précipité dans une pente un rouleau compresseur», détaille Jean-Christophe Sauterel. «Les auteurs ont été retenus le temps de leurs auditions, puis relâchés. D'éventuels complices font l'objet de la poursuite des investigations.»

Une instruction pénale a été ouverte par le procureur de service pour le canton. JDM

BRÈVES MORGES

Contes pour les enfants

LECTURE | Les Contes Joyeux présentent un spectacle d'Anne-Claude Laurent et de François Cerny autour des fables de La Fontaine. Intitulé *Comme des bêtes*, il s'adresse aux enfants dès 7 ans et sera joué vendredi 4 novembre à 19 h à la Bibliothèque municipale. Informations sur: <http://biblio.morges.ch>

Déprédations en chaîne



GRAFFITIS | L'école du square refait parler d'elle. Le bateau repeint en septembre est à nouveau tagué. Denis Pittet, le municipal en charge du patrimoine, est au courant de la situation: «On se rend compte que la période des vacances scolaires coïncide avec un regain des déprédations.» Le problème est déjà connu de la Municipalité, puisqu'en septembre celle-ci avait déjà organisé une opération de grand nettoyage. Pourtant, cela n'aura pas suffi à garder les lieux propres. Mais le municipal n'entend pas rester les bras croisés. Lors du Conseil communal du 9 novembre prochain, celui-ci proposera une réponse au conseiller communal Christian Hugonnet qui s'inquiétait de la situation. «Des tractations avec la caisse de pension de l'Etat de Vaud (le propriétaire) sont en cours. Je ne peux encore rien révéler mais la situation bouge.»

PUBLICITÉ

FESTIVAL D'AUTOMNE FIAT.
DÈS MAINTENANT AVEC
BONUS EURO.

**BONUS
JUSQU'À
CHF 4 700.-**

PUNTO À PARTIR DE CHF 13 000.-
www.fiat.ch

Prix de vente au comptant (prix net) Punto Active CHF 13 000.-, après déduction du Bonus Euro de CHF 4 700.-. Offre valable sur toutes les voitures qui ont été commandées avant le 31.10.2011 et immatriculées avant le 31.12.2011. Dans la limite des stocks disponibles. Seulement chez les concessionnaires Fiat participants. Sous réserve de modification des équipements et des prix. La voiture illustrée peut différer par rapport à l'offre indiquée.

Venez découvrir nos modèles de Stock:
JLM Morges Automobiles SA
av. de Plan 12 • CH-1110 Morges • Tél. 021 811 50 00
www.automorges.ch